

SECRETARIAT GENERAL

Unité - Progrès - Justice

DIRECTION GENERALE DES MINES
ET DE LA GEOLOGIE

Arrêté N° 2015 ⁰⁰⁰⁰³³ /MME/SG/DGMG
portant renouvellement à titre exceptionnel du
permis de recherche «TANEMA» de la société
KIAKA GOLD SARL

visa et n° 035

LE MINISTRE DES MINES ET DE L'ENERGIE

12 JAN 2015

- VU la Constitution ; /
- VU la Charte de la Transition ; /
- VU la loi n° 031 - 2003/ AN du 08 mai 2003, portant code minier au Burkina Faso ; /
- VU le décret n° 2014-001/PRES-TRANS du 18 novembre 2014, portant nomination du Premier Ministre ; /
- VU le décret n°2014-004/PRES-TRANS/PM du 23 novembre 2014, portant composition du Gouvernement ; /
- VU le décret n° 2013 - 404/PRES/PM /SGG - CM du 23 mai 2013, portant organisation type des départements ministériels ; /
- VU le décret n° 2013- 104/PRES/PM /SGG - CM du 07 mars 2013, portant attributions des membres du Gouvernement ; /
- VU le décret n° 2013-972/ PRES/ PM/MME du 30 octobre 2013, portant organisation du Ministère des Mines et de l'Energie ; /
- VU le décret n° 2005 - 047/PRES/PM/MCE du 03 février 2005, portant gestion des autorisations et titres miniers ;
- VU le décret n° 2010-075/PRES/PM/MEF du 03 mars 2010, portant fixation des taxes et redevances minières ;
- VU l'arrêté n° 2005-013/MCE/SG/DGMGC du 17 mars 2005, portant attributions, organisation et fonctionnement de la DGMGC ;
- VU les arrêtés d'application n°2002/031/MCE/SG/DGMGC du 06/06/2002, n°2002/056/MCE/SG/DGMGC du 23/07/2002, n°2002/057/MCE/SG/DGMGC du 23/07/2002, n°02/058/MCE/SG/DGMGC du 23/07/2002 du code minier ;
- VU l'arrêté n°2013-000110/MME/SG/DGMG du 31 mai 2013, portant transfert du permis «TANEMA» à la société KIAKA GOLD SARL ;
- VU la demande de la société KIAKA GOLD SARL enregistrée le 26 septembre 2014.



